

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
- dont suppléé : 0
- dont représentés : 4
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/85

OBJET : EPIC "ECOLE ARTISTIQUE DE LA VALLEE DE L'UBAYE" : MODIFICATION DES STATUTS.

Le Conseil de communauté,

VU la partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2221-10 ;

VU la partie Réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU les statuts de l'Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye en date du 21 décembre 2017 ;

VU le projet de modification statutaire ci-annexé portant sur l'article 8 ;

VU l'avis favorable du conseil d'administration de l'Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye du 24 juin 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,
M. BOUGUYON Yvan n'ayant pas pris part au vote,
Après délibéré,

- **APPROUVE** les statuts modifiés de l'Epic « Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye » ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

